



Le vote CPNT (1989-2002) : la chasse, du loisir à la politisation

Jean Vigreux

► To cite this version:

Jean Vigreux. Le vote CPNT (1989-2002) : la chasse, du loisir à la politisation. Territoires contemporains, Université de Bourgogne, 2008, http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/autreslieux/J_Vigreux.htm. halshs-01395424

HAL Id: halshs-01395424

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01395424>

Submitted on 25 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les autres lieux du politique

Le vote CPNT (1989-2002) : la chasse, du loisir à la politisation

Jean VIGREUX

- L'émergence de bastions CPNT
- Un ancrage qui s'affirme au cours des scrutins
- Un discours « identitaire »
- Un vote de chasseurs ou de ruraux en colère ?
- Conclusion

« De tout temps, la chasse a été évoquée, racontée, analysée : trophées de chasse, scènes de chasse, histoires de chasse ont fait la joie des romanciers, des poètes, des sociologues [1] », à cette liste établie en 1985, on pourrait aujourd'hui ajouter les politistes et les historiens du politique, même si ces derniers avaient pu déjà étudier le braconnage et les délits forestiers sous l'angle d'une expression politique au cours des siècles précédents.

La chasse, qui pendant longtemps a permis aux ruraux d'avoir un complément de viande dans leur alimentation, est devenue peu à peu un loisir populaire, essentiellement au cours du siècle dernier, sans pour autant éclipser une chasse de distinction sociale, celle de la noblesse, l'aristocratie et la bourgeoise [2].

Ce loisir, qui a sa presse spécialisée (en particulier *Le Chasseur français* [3], concurrencé depuis par d'autres titres), ses commerçants, ses modes vestimentaires et même depuis peu une chaîne télévisée sur le câble [4], est bien structuré et encadré par une fédération nationale de chasse qui regroupe de nombreuses associations agréées. C'est le régime de Vichy, qui dans un souci centralisateur, de contrôle, mais aussi par son agrarisme particulier caractérisant la Révolution nationale, a mis en place les

Fédérations départementales des chasseurs [5].

Comment alors expliquer le transfert d'un loisir vers le champ politique ? Qu'est-ce qui permet d'expliquer l'émergence d'une nouvelle force politique en France, fondée sur la défense de la chasse ? C'est bel et bien un lieu inattendu du politique et qui permet de s'interroger sur la politisation du monde rural.

Mais n'est-ce pas aussi une expression parmi d'autres, d'une « crise du politique » ? En France, le clivage gauche-droite qui structure le modèle républicain serait malmené depuis les années 1980 avec l'émergence d'une opposition catholique-laïc, et qui se réalignerait peu à peu sur « le critère de l'insécurité et de l'immigration », selon les mots du politiste grenoblois Pierre Martin [6]. Il s'agit alors de présenter ce vote CPNT sous l'angle d'un « vote anti-système, un vote éclaté [7] » qui permet de dépasser le clivage traditionnel gauche/droite pour arriver à un clivage ville/campagne. C'est ce que suggèrent avec finesse les géographes Michel Bussi et Loïc Ravenel, dans leur étude sur les « écologistes des villes et les écologistes des champs [8] ». Ces enjeux de pouvoirs et d'espace s'inscrivent aussi dans un processus plus ancien, une épaisseur historique, sans doute négligée, par l'étude spatiale de nos collègues géographes, celle de l'agrarisme français.

CPNT puise, me semble-t-il, aussi bien dans une matrice conservatrice et républicaine, réactivée après 1945, par les partis politiques paysans (comme le Parti paysan de Paul Antier), puis le CNIP (Centre National des Indépendants et Paysans) que dans des partis qui après la résistance s'implantent avec succès dans les campagnes comme le PCF. Ce discours s'appuie également sur celui de la FNSEA ou de la Coordination rurale.

En 1989, au moment où la République fête avec faste le bicentenaire de la Révolution, d'aucuns profitent de cette commémoration pour réaffirmer que ce droit de chasse est une conquête de la liberté, arrachée en 1789. Cette vision idyllique tend, toutefois, à occulter les périodes de restrictions du droit de chasse en particulier au début du XIX^e siècle.

Derrière cette image d'Epinal d'une conquête populaire du droit de chasse, il ne faut pas oublier qu'au cours des années 1970-1980, on a vu se développer un encadrement juridique important. Il s'agit d'une législation plus forte afin de protéger la faune, mais aussi de structurer ce loisir en fédérations contrôlées ; le permis de chasser devenant au cours de cette période un véritable examen [9]. Cette évolution est liée aux changements profonds des sociétés européennes ; urbanisation accentuée, émergence de l'écologie et protection de la nature conduisent à la création d'un ministère de l'environnement

(1971). Les conflits récurrents entre les décideurs et les chasseurs, puis les législateurs et les chasseurs scandent les manifestations du malaise, voire de la fronde d'une partie du monde rural. D'autant qu'une image dévalorisante de la chasse et des chasseurs a pris le pas dans notre société sur celle idéalisée par Marcel Pagnol ou Maurice Genevoix [10].

Dès lors on peut comprendre la fondation et l'émergence de Chasse Pêche Nature et Tradition qui offre au chasseur un outil de défense, d'autant plus que la pratique de la chasse ne cesse de décliner (en 1972 il y avait 2 026 376 permis délivrés, en 2001 il n'y en a plus que 1 425 163 [11]) et que les sondages d'opinion soulignent que près de 60% des Français la réprouvent [12].

Dans ces conditions, CPNT serait alors le défenseur d'une citadelle assiégée. Mais comment expliquer sa durée politique ? Est-ce parce que le mouvement défend une « écologie autrement », une certaine conception de la nature et des traditions ? Est-ce aussi parce qu'il se propose de lutter contre une Europe technocratique ? C'est sans doute là une des clefs de l'émergence de cette force politique qui conteste à sa manière le libéralisme prôné et mis en œuvre par l'Europe et les gouvernements européens ; les campagnes, avec les jachères imposées, les bureaux de postes qui ferment se sentant sacrifiées.

Ces questions nous invitent à présenter comment se structure le vote CPNT et dans quelles conditions.

Après avoir analysé les bastions et l'ancrage de CPNT, mais aussi les zones réfractaires, en soulignant le rôle primordial du mode de scrutin, j'évoquerai le discours identitaire de CPNT. Enfin, on s'interrogera sur la nature de ce vote : s'agit-il d'un vote « de chasseurs en colère ? »

L'émergence de bastions CPNT

Quelle(s) France(s) ?

L'étude des cartes électorales de 1989 à 2002 conduit à un constat assez simple : l'espace politique et géographique de CPNT se situe essentiellement à l'Ouest d'une ligne allant de Cherbourg à Nice. C'est la France rurale qui vote CPNT. Remarque peu originale, en soi, qui amène toutefois à proposer certains commentaires.

En premier lieu, la carte électorale de CPNT qui souligne effectivement le clivage/ville campagne doit être mise en relation avec celle du vote Verts, étude menée à plusieurs reprises par les politistes et les géographes [13].

On voit ainsi poindre deux Frances, l'une rurale attachée à la chasse, l'autre urbaine séduite par le discours écologiste. Le vote écologiste sur la même période est donc avant tout urbain (tout comme récemment le vote Chevènement).

Cette lecture en positif et négatif reste générale, dans un maillage plus précis, on peut repérer un vote CPNT dans des villes au cœur de ces bastions ruraux, et bien sûr des votes écologistes en milieu rural comme en Bretagne ou en Alsace. Le jeu d'échelles ou le cadre de l'observation est ainsi primordial pour appréhender au mieux ce suffrage : national, régional, cantonal, communal ou même au bureau de vote.

Deuxièmement cette France rurale semble être celle des zones de chasse au gibier d'eau, mais aussi au grand gibier des forêts : Baie de Somme et campagnes du Pas-de-Calais, Manche ; Charentes-Maritimes et Sud-Ouest (Landes, puis Gironde). Pointent également les régions de Sologne et de Brière. *A contrario*, d'autres zones de chasse sont absentes de cette carte électorale : une partie des Ardennes ou au cœur de la Bourgogne, le Morvan.

Enfin, comme le rappelle Jérôme Fourquet, qui a étudié à plusieurs reprises CPNT, à propos des élections européennes de 1999 : « la carte du vote CPNT présente certaines ressemblances avec la carte de l'abstention. L'abstention a été faible dans bon nombre de régions où le vote CPNT a été important et inversement, l'abstention a été plus forte dans des régions où le vote CPNT était plus faible [14] ». Il s'agirait alors d'une offre nouvelle qui évite l'abstention, un vote refuge, voire défouloir. Mais surtout, les différentes enquêtes montrent que pour les électeurs CPNT, le vote est sacré ; c'est un devoir de citoyen. Marqueur d'une culture républicaine, tantôt héritée du gaullisme, du socialisme ou du communisme [15].

Un ancrage qui s'affirme au cours des scrutins

L'enseignement le plus important sans doute au regard des différents scrutins électoraux entre 1989 et 2002, c'est l'enracinement du vote CPNT. La chasse et les traditions seraient-elles au centre des préoccupations des Français ? Pas seulement, le vote CPNT exprime d'autres malaises, sur lesquels nous reviendrons.

Il y a une fidélisation de l'électorat et même une propagation, une diffusion du vote. Si au début de son histoire, ce mouvement Chasse Pêche et Tradition (nom utilisé aux élections européennes de 1989) captait péniblement 750 000 voix, puis 800 000 en 1994 [16], en 1999 il progresse fortement en passant à 1,2 million de suffrages (un gain de 400 000), score confirmé en avril 2002 : Jean Saint-Josse ayant 1 204 689 suffrages, soit 4,23% [17].

Ainsi au cours des élections, CPNT gagne des sièges et occupe une place dans le système politique :

- aux régionales de 1992, 29 élus dans 13 régions (dont Aquitaine : 10 ; Midi-Pyrénées : 2, Nord-Pas-de-Calais : 2, etc.)

- aux régionales de 1998, 32 élus dans 17 régions : (Aquitaine : 8, Bourgogne : 2, Bretagne : 1, Centre : 1, Champagne-Ardenne : 1, Franche-Comté : 1, Languedoc-Roussillon : 1, Limousin : 2, Lorraine : 1, Midi-Pyrénées : 2, Nord-Pas-de-Calais : 2, Basse-Normandie : 2, Haute-Normandie : 1, Pays de la Loire : 3, Picardie : 1, Poitou-Charentes : 2, Rhône-Alpes : 1)

Dans la foulée de ses succès CPNT obtient, après deux tentatives infructueuses, six députés européens en 1999 [18] qui participent à la création du groupe parlementaire européen indépendant intitulé « Europe des démocraties et des différences (EDD) ». La plupart des observateurs ont titré sur ce phénomène CPNT qui a plus de députés que le PCF ou le FN [19].

CPNT progresse à la fois dans ses bastions et surtout le mouvement élargit sa base par voisinage, on pourrait presque dire par capillarité.

La carte synthétique du vote CPNT (publiée à plusieurs reprises par le CEVIPOF ou encore l'UMR IDEES 6063 de Rouen) montre nettement les bastions et les zones réfractaires. Les zones de force sont : la Somme, le Calvados, les Charentes-Maritimes, la Dordogne, la Gironde et les Landes. Et dans une moindre mesure le Lot, le Lot-et-Garonne, la Corrèze, la Haute-Vienne, le Nord-Pas-de-Calais, la Corse. Cette logique n'est pas départementale bien sûr, mais cantonale. Les zones réfractaires sont avant tout urbaines, mais peuvent être aussi rurales.

Toutefois ce vote reste tributaire du mode de scrutin

Les réussites et les échecs de CPNT tiennent avant tout au mode de scrutin et aux enjeux électoraux [20]. CPNT obtient de bons résultats lorsque les élections se font au scrutin proportionnel ; mais aussi en fonction du caractère des élections.

Les enjeux régionaux ou européens lui sont favorables et cela pour plusieurs raisons : d'abord sur le plan local, le rôle de l'aménagement du territoire, sur le poids réel ou idéalisé des campagnes est important. Cela se voit en Bourgogne où CPNT obtient 2 sièges aux élections de 1998 et permet à la droite de gouverner la région ; François Patriat peut alors déclarer que CPNT est « une redoutable machine électorale qui transforme des voix de gauche en électeurs de droite [21] ».

Mais ce ralliement n'est pas toujours à sens unique, il permet à plusieurs régions d'avoir une majorité tantôt à gauche tantôt à droite, même si en majorité, il s'agit d'un appui aux conseils régionaux de droite ; peut-être s'agit-il d'un ralliement à la couleur politique dominante traditionnellement dans ces régions (ou perçue comme telle par CPNT).

A l'échelle européenne, il s'agit de s'opposer aux directives considérées comme anti-chasse primaire et de s'affirmer comme un mouvement d'inspiration souverainiste, jouant là encore sur le mythe fondateur de la Révolution française, tout en ayant à affronter la concurrence politique.

En 2002, c'est le succès de 1999 aux élections européennes, qui a donné des ailes à Jean Saint-Josse, mais aussi la forte mobilisation contre le gouvernement de Lionel Jospin, à la fois parce qu'il avait fait entrer des écologistes au gouvernement et à cause de la réforme du cadre législatif concernant la chasse. Le « monsieur chasse » du gouvernement, François Patriat, n'a pas donné entière satisfaction à CPNT.

Ainsi, fort de cette fronde et d'une vague jugée porteuse, CPNT a tenté de profiter des échéances électorales de 2002 ; aux présidentielles, Jean Saint-Josse a confirmé les résultats de 1999. Toutefois, aux législatives, CPNT qui a présenté, dans 85 départements, 405 candidats dont 186 femmes, ne totalise que 422 448 voix. Perte de 800 000 voix, soit les 2/3 de l'électorat ; il semble bien que le clivage gauche-droite soit plus fort, soulignant ainsi l'échec relatif de CPNT. Ce qui tend à bousculer quelque peu les analyses politiques récentes qui soulignaient l'érosion du clivage gauche/droite. Il est vrai cependant que ces élections marquent le rejet de la cohabitation et interviennent après la secousse du 21 avril ; remettant peut-être le système politique sur son axe bipolaire.

Les élections au scrutin uninominal à deux tours pointent donc les difficultés de CPNT : les enjeux étant plus globaux bien sûr, et ce, malgré les prétentions récentes de CPNT qui ne se définit plus seulement comme un vote de chasseurs.

Un troisième échelon devrait être pris en compte ; c'est celui des élections municipales où l'on assiste à certaines réussites de CPNT, avec la conquête de nombreuses mairies, en particulier dans le sud-ouest. Ce jeu d'échelle, ce maillage du territoire est essentiel pour comprendre l'implantation de CPNT ; on retrouve là le poids des notables locaux et les conclusions de l'enquête menée sous l'égide de Denis Peschanski et Gilles Le Béguec sur les élites locales apportent un éclairage important pour comprendre cette réussite ; certes il ne s'agit pas du même contexte, loin s'en faut, mais la grille d'analyse des réseaux retrouve toute sa place et sa pertinence [22].

Ces cultures politiques différenciées régionalement doivent être signalées. Pour une analyse plus fine, je renvoie aux données disponibles à l'échelle des 36 000 communes de France : ces données ont été rendues publiques par le Ministère de l'Intérieur et font l'objet d'analyses précises par Michel Bussi [23].

Quelques exemples mettent en exergue le poids d'un leader local, d'un notable CPNT, qui ayant la confiance de ses concitoyens, peut prétendre à d'autres mandats. Quel discours réunit les cadres, les militants et les électeurs CPNT ?

Un discours « identitaire »

Héritages et défense de la chasse : un communautarisme revendiqué

Le droit de chasse menacé ?

CPNT, qui au départ était simplement CPT, se structure véritablement contre la remise en cause du droit de chasse. En septembre 1989, l'association CPNT est créée. C'est la loi de 1901 sur les associations – qui à elle seule aurait pu donner lieu à une communication lors de ce colloque – qui préside comme pour la plupart des autres partis aux destinées juridiques et structurelles de CPNT.

Cette association dénommée « Mouvement », selon l'article 1 de ses statuts, article donnant la philosophie de l'association, a pour objet « de regrouper et de défendre par tous les moyens légaux toutes les personnes qui, sans exclusive, veulent œuvrer pour la défense et la promotion des régions de France, dans le respect de leur diversité et de leurs spécificités. Dans cette perspective, il s'attache notamment à la défense des valeurs de la ruralité et des intérêts du monde rural, ainsi qu'à la valorisation des activités traditionnelles ou culturelles sur lesquelles se fondent les identités régionales, en particulier de la chasse et de la pêche.

Il a enfin pour objet la protection et la gestion de la nature, patrimoine de l'Humanité, notamment par la recherche et le contrôle scientifique de toute pollution de l'eau, de l'air, du sol, de la faune et de la flore et des remèdes à y apporter [24] ».

Tout est dit, et il s'agit pour CPNT de décliner partout cette profession de foi de défense de la nature, des traditions, des régions, du monde rural. On retrouve ici un parfum d'agrarisme et un discours communautariste proche des thèses de la nouvelle droite, mais qui a aussi ses adeptes au sein d'une gauche à la culture républicaine de type « cassoulet, ortolans, rugby et comices agricoles ». Toutefois, derrière l'ironie facile, il ne faudrait pas oublier que cette mobilisation veut donner une image valorisante du chasseur humilié par un discours anti-chasse primaire. Cette culture de la chasse est vécue comme une transmission, comme un patrimoine qu'il ne faut pas négliger. Si les chasseurs ne sont plus majoritairement des ruraux, mais bien souvent des hommes ou des femmes qui vivent au sein d'un monde périurbain, leur attachement à ce loisir est révélateur d'un respect de la culture de leurs ancêtres [25]; c'est en quelque sorte l'expression d'une « identité de classe [26] ».

Les peurs et les dénonciations de CPNT

Ainsi on s'élève contre les technocrates européens, réactivant en quelque sorte un populisme, voire un poujadisme des campagnes, qui défend avant tout la France des terroirs contre l'Europe des directives. Le premier axe de bataille est la remise en cause de la protection des oiseaux migrateurs ; la directive 79-409 du 2 avril 1979 ayant ouvert la fronde des chasseurs. L'appel de Pau, alors lancé par Jean Saint-Josse, Président de la société de chasse de Coarraze (et militant RPR), reçoit le soutien de 10 000 chasseurs.

Dès lors, il s'agit pour ceux qui sont à l'origine de CPNT de dénoncer les lointains fonctionnaires européens et l'écologie des villes, afin de se présenter comme les vrais défenseurs de la nature, des traditions. Il s'agit aussi pour CPNT de se défendre contre

les associations de défense des animaux, en particulier des oiseaux migrateurs. C'est sur cette pierre d'achoppement qui se joue souvent dans un cadre juridique que CPNT défend la chasse.

D'autant plus que les campagnes françaises connaissent un malaise grandissant, lié à une politique d'abandon des services publics de proximité au nom de la rentabilité ; après les fermetures des écoles, ce sont les fermetures des bureaux de postes qui frappent le monde rural. Ainsi le tissu de solidarité est déconstruit et CPNT peut alors exploiter ce mal-être du monde rural qui doit en même temps faire face aux crises répétées de la production agricole : à la fois par les mesures liées à la réforme de la PAC, qui conduit à des jachères, mais aussi aux crises de la « vache folle » ou du mouton, liées aux dérives du système productiviste. CPNT redonne alors confiance et fierté aux « délaissés du système ».

Le deuxième ennemi déclaré de CPNT, ce sont les Verts et en particulier Dominique Voynet. Tout le discours tend à diaboliser les Verts, alors que CPNT se présente comme un mouvement écologiste autrement, appuyant son argumentaire sur une étude de CSA qui souligne que « 76 % de l'électorat CPNT tient à la valeur "nature" défendue par le mouvement contre 49 % à peine pour la valeur "chasse", qui reste derrière la valeur "pêche" (55 %) et la valeur "traditions" (50 %) ». C'est ce qui fait la complexité et la variété de CPNT. Comme le rappelle Henri Sabarot, maire de Carcans-Maubuisson et conseiller régional CPNT : « L'électorat CPNT est avant tout rural. C'est celui des petites communes, de la campagne. Il y a une dizaine d'années, la majeure partie de notre électorat était celui d'une contestation au niveau de la chasse. Il a pas mal évolué au fil des élections. Actuellement, il se compose d'un tiers à peine de chasseurs. Le reste est un vote de sympathie, mais surtout de plus en plus de ruraux qui votent pour des valeurs de défense de l'environnement. CPNT est porteur d'une écologie de terrain, en opposition avec l'écologie citadine. Pas mal de gens se retrouvent dans nos discours sur les valeurs de ruralité, comme l'aménagement du territoire équilibré et l'analyse des services publics en milieu rural. Nous sommes les vigies du monde rural ».

Ce constat fort judicieux montre en fait l'espace pris par CPNT. Il s'agit de canaliser tout un courant régionaliste, traditionaliste, que le Journal télévisé de 13 h. sur TF1 s'emploie à faire revivre. Mais derrière cette mise en scène, cette folklorisation, la quête d'un « âge d'or » met en avant la crise du monde rural, qui semble abandonné, voire sacrifié, sur l'autel des politiques exigées par le traité de Maastricht et celles mises en œuvre par les gouvernements de gauche comme de droite. CPNT ayant soutenu fermement le vote NON au référendum de 1992, concurrence alors fortement les souverainistes du RPF et comme le note Jérôme Fourquet : « les deux listes se sont trouvées en concurrence sur ce segment de l'électorat, ce qui s'est traduit géographiquement. Dans les cantons à fort vote CPNT, la liste Pasqua/Villiers a généralement été "bloquée" ou limitée, et à l'inverse lorsqu'elle a obtenu de bons

résultats, la liste Saint-Josse a marqué le pas [27] ». Le vote NON au référendum de Maastricht, majoritaire dans les campagnes françaises permet de retrouver ce vote CPNT.

Le vote CPNT est alors un vote refuge, protestataire qui canalise différentes cultures politiques. Là, ce seront les électeurs communistes de la baie de Somme, ici ce seront les anciens RPR des campagnes encadrés par la FNSEA, ou des socialistes des Landes.

Ce discours tend alors à donner une certaine image du monde rural et de la ruralité. C'est un lieu où les traditions et la démocratie, la culture républicaine issue de 1789 sont fortement ancrées. Comme si les sociabilités villageoises, n'avaient pas disparu. C'est sans doute une reconstruction au regard d'une réalité le plus souvent moins philanthrope. D'ailleurs, le paradoxe, c'est que le programme économique de CPNT ne remet pas en cause le libéralisme, dont il s'inspire. Mais il s'emploie à dénoncer les politiques qui ont trahi, sur un mode populiste, tout en se présentant comme le champion de la proximité, de l'élu de terrain. Ce poujadisme habillé d'un discours offensif fait mouche au sein de populations fragilisées.

Il s'agit bel et bien du retour du local dans la vie politique et « l'apparition de carrières [...] articulées autour du couple région-Europe témoigne de ce renouvellement [28] », en particulier pour CPNT.

En 2002, le slogan de CPNT valorise une forte opposition : la campagne contre la ville ?

S'agit-il d'une rupture comme le soulignent certains observateurs reprenant à leur compte le discours de CPNT ? Ce n'est pas si simple, il semble bien qu'il s'agisse en fait d'un développement, pour ne pas dire de l'aboutissement de l'idéologie communautariste qui préside à la création de CPNT.

En fait CPNT, en fondant son argumentaire sur le droit aux différences et la campagne à défendre, redécouvre le projet agrarien des années 30, mais aussi du CNIP et, sous certains aspects de *La Terre*. C'est pour cela d'ailleurs que le PCF s'évertue à dénoncer dans *L'Humanité* et dans *La Terre* CPNT, comme machine électorale servant à capter l'électorat populaire au profit de la droite.

Un vote de chasseurs ou de ruraux en colère ?

Manifestations, violences, moqueries et justice

Pour exister politiquement, CPNT a su organiser la colère des chasseurs. Ce fut l'appel de 1979, suivi de multiples manifestations. La dernière en date fut la réussite de la mobilisation du 14 février 1998 à Paris, avec pour slogan « En février, je chasse, en mars je vote ». Slogan éminemment politique de CPNT qui selon *le Figaro* mettait Dominique Voynet, « sous pressions [29] » en réunissant plus de 100 000 chasseurs.

L'ampleur de cette manifestation annonçait les succès aux élections régionales de mars 1998. Même *L'Humanité*, sous la plume de Lucien Degoy voyait en cette manifestation un sursaut de la démocratie : « Conquête révolutionnaire de 1789, la chasse traverse aujourd'hui une crise d'adaptation face au développement des loisirs de nature. A tel point que le promeneur, le cycliste, le randonneur, le coureur à pied n'y voient pas une pratique sociale comme une autre, un processus de construction et de civilité collective, mais seulement une gêne pour l'autre, quand ce n'est pas un péril. Il suffisait là encore d'arpenter les rangs de la manifestation, samedi, pour comprendre combien l'univers de la chasse reste, dans les campagnes, les bourgs ou les petites villes, l'une des bases de l'organisation de la citoyenneté. Parce qu'elle est de plus en plus normée, encadrée, organisée, elle tend du même coup, elle aussi, à se rapprocher d'un loisir de nature, l'occasion de prendre l'air entre amis, de partager un bon repas en famille... Pourquoi cette culture n'aurait-elle pas toute sa place dans notre démocratie ? [30] ». C'est en particulier sur ce registre que CPNT s'organise et se renforce.

Toutefois, CPNT a su aussi mobiliser plus violemment, comme pour la chasse à la palombe dans le Médoc. Les agitations plus musclées ont également ces dernières années caractérisé certaines pratiques comme celle de la baie de Somme où Vincent Peillon, député socialiste, a été « sauvé » par les gendarmes.

La violence s'est également produite contre les Verts : on peut noter les agressions répétées lors des meetings de Daniel Cohn Bendit en 1999 et contre des leaders écologistes. Cette radicalisation des pratiques, ces démonstrations de force, ont même conduit à des arrestations de militants connus de CPNT : par exemple, Alain Roure, élu régional de CPNT, a été condamné par le tribunal correctionnel de Privas pour outrages et provocation à la rébellion.

Violences physiques et verbales peuvent être alors de mise. Lors du meeting de CPNT à Hesdin (Nord) le 10 avril 2002, Yves Butel, député européen, après s'être moqué de Dominique Voynet et Guy Hascoët, en appelle à « chasser deux nouvelles espèces : Le

Mamère à moustache et le Cochet frisé [31] ». C'est pourquoi, entre autres, Jean-Claude Lefeuvre, professeur ornithologue et membre du Muséum national d'histoire naturelle, ayant préparé un rapport pour le gouvernement Jospin, déclare que « le gros problème, avec certains chasseurs, c'est que lorsque des données scientifiques ne leur plaisent pas, leur riposte, c'est l'insulte [32] ».

Cette violence rappelle aussi celle du monde rural. Violence ancienne, réactivée par les comités de défense, les syndicats comme la FNSEA ou le CDJA [33]. On pense au saccage du Ministère de Dominique Voynet qui fut organisé par des céréaliers, en février 1999. Mais CPNT se démarque toujours officiellement de ces brutalités. Pourtant, il peut exister certains dérapages.

Une corrélation zones de chasse et zones de vote ?

La carte de la répartition nationale des permis délivrés en France permet de comprendre en partie ce vote. En partie seulement, pour différentes raisons : d'abord un chasseur peut faire valider son permis dans plusieurs communes et départements, ce qui fausse quelque peu le nombre de chasseurs.

Deuxièmement tous les chasseurs ne votent pas CPNT ; il y a des nuances importantes. Et à l'inverse le seul nombre des chasseurs dans un département ne suffit pas au décompte de toutes les voix CPNT. Dans l'ensemble, on retrouve le vote CPNT avec la répartition des permis délivrés. Il faut noter l'exception des Côtes d'Armor ou des Bouches-du-Rhône, où le nombre des permis n'induit pas un vote CPNT, là le poids des cultures politiques traditionnelles est plus fort.

Encadrement et pratiques

Qui chasse aujourd'hui ? Et Comment ?

Ce n'est plus le braconnier Raboliot, ce n'est plus le paysan qui connaissait son écosystème, les chasseurs sont pour majorité des urbains ou périurbains. Ayant hérité de la culture populaire de leurs ancêtres ruraux ; si la culture est toujours là, la pratique a évolué ; les véhicules tout terrain 4X4, les carabines longues portées, les tenues kakies, remplacent les marches, les fusils manufrance et les habits de velours. CPNT valorise et idéalise cette culture ; le chasseur est celui qui protège et aime la nature. En ce sens, il participe à la valorisation de l'écosystème. Ce sont là des traits communs du discours politique qui se retrouve jusque sur les voitures avec un autocollant paradoxal, pour

certain : « la chasse, c'est naturel ».

Dans cette évolution, c'est surtout l'encadrement qui diffère et les modifications législatives sont importantes. Les sociétés et les fédérations de chasse offrent un maillage particulier

Sans entrer dans le dédale des fédérations de chasse, il faut noter comme l'a fait en décembre 1999, la Cour des comptes que l'organisation de la chasse en France est « complexe ». Les fédérations départementales de chasseurs (FDC), associations privées, ont la mainmise sur l'Office national de la chasse (ONC) et peuvent confisquer à leur profit une partie des taxes cynégétiques finançant cet établissement public censé contrôler leurs activités. Le document, qui analyse les comptes de l'ONC pour 1992-97 souligne que l'ONC a permis à plusieurs fédérations de financer des activités politiques en faveur de CPNT, comme en Gironde et en Loire-Atlantique.

Sans juger, il nous appartient de souligner ici les imbrications, les réseaux qui existent et qui permettent de comprendre les relais utilisés pour asseoir l'implantation de CPNT.

C'est pour cela que le législateur a voulu mettre ou remettre de l'ordre dans ce maquis. En France tout propriétaire pouvait chasser sur ses terres (chasse banale) ou il pouvait « en céder l'usage à un tiers (location) ou à une société communale de chasse. [...] C'était la loi du 10 juillet 1964, [fameuse loi Verdeille] qui oblige(ait) les propriétaires à céder leur droit de chasse à une ACCA (association communale de chasse agréée) [34] ». Toutefois, la loi n° 2000-698 de juillet 2000 relative à la chasse modifie le code rural (article L. 220-1 et suivants) en ce qui concerne l'acte de chasse [35]. Si elle établit un schéma départemental de gestion cynégétique qui reconnaît une mission accrue aux fédérations départementales des chasseurs, aux ACCA, la grande nouveauté, c'est la possibilité de retirer ses terres pour convictions personnelles du droit de chasse. D'où la colère des chasseurs sans parler du règlement des jours de promenade...

Mais comme : « Tout chasseur doit adhérer à une Fédération départementale des chasseurs qui à ce titre perçoit une cotisation statutaire. [...] Les Fédérations départementales des chasseurs constituent l'ossature de l'organisation de la chasse en France » et servent véritablement de réseau au vote CPNT. L'associatif débouche sur le politique : en ce sens la notoriété des cadres de CPNT vient de leur militantisme au sein des fédérations.

Dans ces conditions qui vote CPNT ?

« Le profil socio-démographique de l'électorat CPNT apparaît assez marqué » comme l'analyse Jérôme Fourquet, et l'auteur d'ajouter que « l'électorat (est) le plus masculin (63 % d'hommes) [...]. Les agriculteurs sont également sur-représentés puisque près de 30 % ont été voté pour la liste Saint-Josse en 1999. On observe également que l'électorat CPNT est un électorat populaire : plus de 20 % d'ouvriers et 14 % d'employés contre 7 % de cadres. Dans le même ordre d'idée, les titulaires du bac ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur ne sont que 20 %, soit quasiment la plus faible proportion de tous les électors [36] ». Cette analyse pour les élections régionales de 1998, reste tout à fait pertinente et définit bien la socio-graphie de l'électorat CPNT en 2002 [37].

Ce qui souligne que le vote CPNT est surtout un vote rural, un vote des campagnes et pas seulement de chasseurs en colère. Il a su capter des identités multiples pour apparaître comme le seul défenseur du monde rural. Dans un communiqué récent, ce mouvement déclare même en parlant d'une éventuelle réforme de la PAC, qu'il « ne laissera pas faire, et continuera de défendre les agriculteurs français [38] ».

CPNT est un vote rural, même si des zooms régionaux, soulignent l'ancrage d'autres cultures politiques et surtout le poids du FN... Ainsi, en avril 2002, Jean Saint Josse est en tête dans 50 cantons (sur un total de 4 214).

Conclusion

CPNT a un espace particulier dans le paysage politique en France comme d'autres groupes de pression catégorielle ailleurs (par exemple le parti des automobilistes en Suisse). On comprend mieux ainsi la complexité d'un mouvement dont les sympathisants se situent pour 40% à droite, 30% à gauche, le reste à l'extrême droite ou se déclare a-politique...

Mais au-delà du lobby, CPNT incarne dorénavant une force politique qui compte dans un monde rural qui se sent abandonné, à la dérive. C'est là l'originalité de CPNT qui a su capter ce malaise profond. Même si sur ce terrain, il y a de la concurrence, comme Noël Mamère des Verts le voit justement « l'émergence de CPNT comme force politique dans le milieu rural doit être prise au sérieux et analysée comme une recherche de dignité humaine face à la domination d'un monde urbain sans convivialité et niant les valeurs de la nature [39] ». Deux écologies irréconciliables ?

C'est ce qui explique que CPNT est difficilement classable sur l'échiquier politique. Une étude, au cas par cas, en fonction des cultures politiques locales doit être nécessaire, comme l'évoque avec son humour caustique l'analyse du *Canard enchaîné* : « En virée électorale en Loire-Atlantique pour les européennes de 1999, les propagandistes de Cohn-Bendit le découvrirent avec surprise : les chasseurs qui menaçaient d'entraver leurs déplacements étaient pour la plupart des ouvriers communistes des chantiers navals de Saint-Nazaire.[...] [40]. »

Le mouvement CPNT peut-il surmonter ses contradictions ? Peut-il dépasser le clivage gauche-droite avec son « pôle rural » ? Sans doute au regard de la fidélisation de son électorat. Mais les élections de 2002 peuvent être un frein à cette dynamique unitaire qui repose sur une négation des différences entre gauche et droite. D'autant plus que CPNT doit maintenant payer les dettes des campagnes électorales. Toutefois, CPNT a encore la capacité de rebondir en défendant les langues régionales, les métiers ruraux et la biodiversité [41].

Il semble bien qu'il soit l'expression politique d'un nouvel agrarisme inspiré entre autres par l'émergence d'un mouvement de défense et de revalorisation de soi, mais aussi de la Coordination rurale.

D'autre part, sur certaines terres, CPNT a capté en 1999, après la scission du FN, une partie de l'électorat d'extrême droite, tel est le cas dans le Châtillonnais en Côte-d'Or. *A contrario*, depuis peu CPNT est concurrencée par Droit de chasse (proche du MNR). On comprend pourquoi Mégrét s'empare ici ou là du régionalisme et des traditions.

Si Jean Saint Josse s'est affirmé républicain, dans un discours ambigu entre les deux tours des présidentielles, son électorat n'a pas toujours voté Jacques Chirac, et là où il avait voté massivement au premier tour pour le candidat CPNT, il s'est reporté sur Le Pen comme en Charente-Maritime où le candidat du FN gagne 7 000 voix, dans les Landes 4 000 voix et en Pyrénées-Atlantiques 7 500 voix.

Ce qui semblerait donner raison au chanteur Henri Tachan qui dénonçait, il y a quelques années déjà, la chasse :

« Sur un'e boîte de conserve, sur un pigeon d'argile, vains dieux, c'est pas pareil : Pour les chasseurs, les vrais, il faut de la chair tiède avec du sang Vermeil, Pour les chasseurs, les vrais, il faut que ça palpité de plumes et de Ramage, Il faut que ça ait peur, il faut que ça se sauve, bref, que ce soit "Sauvage"... La

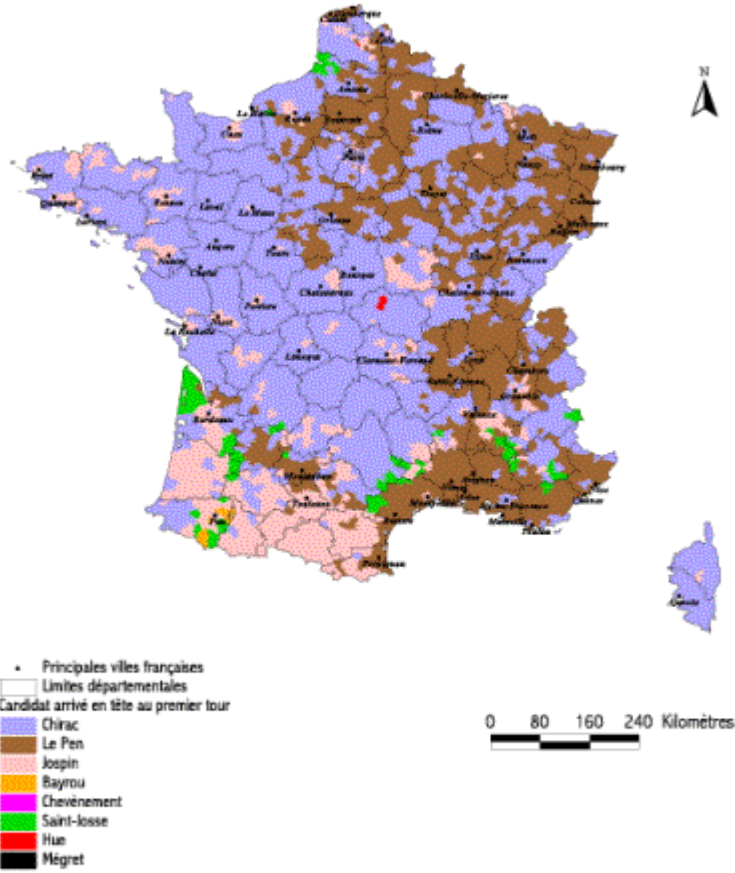
Chasse, C'est le défoul'ment national, c'est la soupape des frustrés, La Chasse, C'est la guéguerr'e permise aux hommes en temps de paix ! Chaque mois de septembre, le plumet au chapeau, ils part'ent comme en Quarante, Ranimer la flaflamme du Chasseur Inconnu qu'avait du poil au ventre, En cart'e comme les putes, ils dragu'ent à Rambouillet, ils tapin'ent en Sologne, Mais quand ils tir'ent leur coup, le client de passag'e se réveille Charogne... La Chasse, C'est le défoul'ment national, c'est le coît des frustrés, La Chasse, C'est la guéguerr'e permise aux hommes en temps de paix ! Regardez-les marcher, l'arrogance au visage, le cœur sur la gachette, Ces spadassins rentrés, ces héros d'Epinal, ces tueurs de fauvettes, Regardez les marcher, ces Zaroff de banlieue, ces Hemingway d'Neuilly, Vers le trou à lapin, vers la mare à canards, y fair'e leur safari... La Chasse, C'est le défoul'ment national, c'est la Villette des frustrés, La Chasse, C'est la guéguerr'e permise aux hommes en temps de paix ! Les soldats ça s'enraye, les soldats ça se rouille, c'est comm'e les Carabines, Le servic'e militair'e ça s'continue plus tard à coups de chevrotines : Pour le chasseur français y avait le perdreau boche ou le lièvre fellouze, Pour le chasseur franquiste l'anarchiste rouge-gorge et la chienne Andalouse... La Chasse, C'est le défoul'ment national, c'est le p'tit Vietnam des Frustrés, La Chasse, C'est la guéguerr'e permise aux hommes en temps de paix, De paix ?! »

Mais à vouloir regarder le vote CPNT que sous cet angle particulier, voire méprisant, on peut passer à côté d'une réalité plus complexe, celle de la « révolte des terroirs », selon les mots mêmes de ses dirigeants. Les mots donnent du sens au combat, mais ont aussi un sens. Dès lors, il s'agit de comprendre l'écologie des villes et l'écologie de campagnes.

Jean Vigreux

UMR CNRS 5605, Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne

La France des "Huit présidents" candidat arrivé en tête à l'issue du premier tour



- [4]. Passion. Chasse et pêche.
- [5]. Rappelons que les armes de chasse avaient été confisquées en zone occupée par les troupes allemandes.
- [6]. P. MARTIN, Comprendre les évolutions électorales, la théorie des réalignements revisitée, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- [7]. Voir C. YSMAL, « La diversité des forces “anti-système” », *Le vote éclaté. Les élections régionales et cantonales des 22 et 29 mars 1992*, Département d'études politiques du Figaro et des PFNSP, 1992.
- [8]. M. BUSSI et L. RAVENEL, Ecologistes des villes et écologistes des champs : analyse spatiale de l'implantation en France des partis écologistes et « Chasse Pêche Nature et Traditions », *Cybergeopresse*, n° 205, 18/12/2001, <http://www.cybergeopresse.fr/ectqg12/bussi/bussi.htm>.
- [9]. En 1975. Examen réorganisé récemment aux épreuves théoriques s'ajoutent des exercices de tir.
- [10]. A ce propos lire l'étude minutieuse de C. TRAÏNI, Les braconniers de la politique. Les ressorts de la conversion à CPNT, *Cahiers n° 28 du CEVIPOF*, juin 2000.
- [11]. « Nota : Rappelons qu'il s'agit, non pas du nombre exact de chasseurs en France, mais du nombre de validations. En effet certains chasseurs font valider leur permis de chasser dans plusieurs départements. » Source : http://www.oncfs.gouv.fr/permis/ss_rub06.htm site de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.
- [12]. Même si la France avec 1,5 millions permis délivrés, reste le pays européen où il y a le plus de chasseurs, situation héritée d'une démocratisation du permis dans le cadre de la République et du poids du monde rural.
- [13]. Voir les travaux du laboratoire MTG UMR CNRS IDEES, Université de Rouen et M. BUSSI et L. RAVENEL, Ecologistes des villes et écologistes des champs..., art. cit.
- [14]. J. FOURQUET, Géographie et composition socio-politique du vote CPNT 6/07/99 <http://www.politique-opinion.com/analyses/elections.htm>. Jérôme Fourquet a écrit sur CPNT pour le CSA, le CEVIPOF, et l'UMR CNRS IDEES, Université de Rouen.
- [15]. Voir C. TRAÏNI, Les braconniers de la politique..., art. cit.
- [16]. Les listes de 1989 et 1994 étaient conduites par André Goustat (ancien président du mouvement CPNT et président de la Fédération des chasseurs de Dordogne). Mis en examen par la suite pour abus de confiance.
- [17]. <http://www.conseilconstitutionnel.fr/dossier/presidentielles/2002/documents/tour1/resultat1.htm>.
- [18]. Il s'agit de : **Jean Saint Josse**, président de CPNT, président de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques, maire de Coarraze (Pyrénées Atlantiques), puis maire-adjoint, conseiller régional d'Aquitaine ; **Michel Raymond**, secrétaire général de CPNT, vice-président du Conseil régional de Bourgogne, vice-président de la Fédération départementale des chasseurs de Saône-et-Loire et président de l'association des chasseurs de gibier d'eau du même département. Depuis, il s'est retiré de la vie politique à la suite d'affaires judiciaires ; **Véronique Mathieu**, administratrice de l'Association des chasseurs de grand gibier, fondatrice de l'Association des gardes-chasses particuliers, installée dans les Vosges à Rambervillers ; **Yves Butel**, président de la fédération des chasseurs de la Somme, maire adjoint d'Abbeville et élu Conseiller Général aux dernières élections cantonales (ancien kinésithérapeute) ; **Jean-Louis Bernié**, depuis 1983, directeur de la fédération des chasseurs de Loire-Atlantique, conseiller régional des Pays de la Loire de 1992 à 1998 (formation d'ingénieur technique agricole) ; **Alain Esclopé**, depuis 10 ans, président de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales. Ancien professeur puis principal de collège. Premier adjoint de sa commune, il accède aussi au poste de Conseiller Régional à Montpellier en 1998 avant de se lancer dans l'aventure européenne. Références tirées du *Monde* 15 juin

1999, p. 9 et du site internet. Site CPNT : <http://www.cpnt.asso.fr/>.

[19]. Lire la presse de l'époque.

[20]. On retrouve ici les remarques faites par A. BLETON-RUGET, S. WOLIKOW [dir.], *Voter et élire à l'époque contemporaine, Territoires Contemporains, Cahiers de l'IHC n°4*, 1999 et dans P. DELWIT, J.-M. DE WAELE [dir.], *Le mode de scrutin fait-il l'élection ?*, Bruxelles, ULB, 2000, Collection « Sociologie politique ».

[21]. Propos recueillis par *Le Monde*, 3 septembre 1999.

[22]. G. LE BEGUEC, D. PESCHANSKI [dir.], *Les élites locales dans la tourmente. Du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS Editions, 2000.

[23]. Voir M. BUSSI, « Le vote Saint-Josse : la protestation en campagne », in P. PERRINEAU, C. YSMAL [dir.], *Le vote de tous les refus. Les élections présidentielles et législatives de 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 311-338.

[24]. Statuts de CPNT : <http://www.cpnt.asso.fr/>.

[25]. Sur les changements sociaux voir J.-C. CHAMBOREDON, La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural, *Etudes rurales*, 87-88, 1982.

[26]. J.-P. TERRAIL, *Destins ouvriers, la fin d'une classe ?*, Paris, PUF, 1990, p. 79.

[27]. J. FOURQUET, *De la percée des Européennes de 1999 aux cantonales et municipales de 2001 : éléments d'analyse sur le courant souverainiste de droite à la veille de la présidentielle*, juin 2001 <http://www.cevipof.msh-paris.fr/moment/rpf/doc0000.htm>.

[28]. Pascal Perrineau, Les renouveaux de l'action politique, *Vingtième siècle*, n° 60, 1998, p. 115.

[29]. *Le Figaro*, 17 février 1998.

[30]. *L'Humanité*, 16 février 1998.

[31]. CPNT fait de la ruralité une chasse gardée, *La Voix du Nord*, 12 avril 2002

[32]. *Libération*, 3 novembre 1999.

[33]. Voir l'étude de N. DUCLOS, *Les violences paysannes en France*, Paris, Economica, 1998.

[34]. C. RAMBAUD et A. BROCHOT, La Chasse, *Le grand atlas de la France rurale*, Paris, Jean Pierre de Monza, 1989, p. 80.

[35]. Parue au *Journal officiel*, 27 juillet 2000.

[36]. J. FOURQUET, Géographie et composition socio-politique du vote CPNT 6/07/99, art. cit.

[37]. Voir M. BUSSI, « Le vote Saint-Josse : la protestation en campagne », art. cit.

[38]. « PAC : L'Europe contre les agriculteurs ! » communiqué de CPNT du mardi 03 septembre 2002.

[39]. <http://www.les-verts.org/primaire/noma.html>.

[40]. Chasse Cynégétiques nerveux, *Les Dossiers du Canard*.

[41]. Voir *Bulletin CPNT Infos*, n° 36, 2002.

Pour citer cet article : Jean Vigreux , « Le vote CPNT (1989-2002) : la chasse, du loisir à la politisation » *in Les autres lieux du politique*, sous la dir. de Benoît Caritey et Serge Wolikow, Territoires contemporains, nouvelle série - 1 - mis en ligne le 26 juin 2008.

URL : http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/publications/autreslieux/J_Vigreux.htm

Auteur : Jean Vigreux, maître de conférences à l'université de Bourgogne

Droits : *Territoires contemporains* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.



<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>
